



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action

2022
—2027

SANTÉ

**AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE
ET LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS
DES ÉCOLES NATIONALES
SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE
ET DE PAYSAGE**

Sommaire

04 ÉDITO DE LA MINISTRE

06 INTRODUCTION

06 Une démarche volontariste pour améliorer le bien-être et la santé des étudiants

09 PLAN D'ACTION

10 DÉTAILS DU PLAN

10 Premier volet

— *Les étudiants dans leur établissement*

11 Deuxième volet

— *Les étudiants dans leur cursus*

**32 L'ÉVALUATION
ET LE SUIVI DU PLAN**

34 LE GROUPE DE TRAVAIL

38 MÉTHODOLOGIE

40 Remerciements



© MC/Didier Plowy.

Le ministère de la Culture porte une attention particulière au bien-être et à la santé des étudiants des établissements d'enseignement supérieur dont il assure la tutelle. Ce sont des enjeux majeurs de politique publique qui contribuent fortement à la réussite des étudiants. Dans le contexte de pandémie, notre vigilance collective s'est renforcée pour soutenir les étudiants et remédier à leurs difficultés.

Plusieurs objectifs guident mon action. Améliorer la santé étudiante et poursuivre la politique de prévention et de lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) figurent parmi mes priorités. La tolérance zéro et le soutien aux victimes constituent la ligne de conduite du ministère. Nous veillons à la mise en place de dispositifs adaptés dans l'ensemble des établissements du ministère.

Dès 2019, la Direction générale des patrimoines et de l'architecture a engagé une démarche volontariste pour améliorer le bien-être et la santé des étudiants des 20 écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSAP), en lien avec leurs directrices et directeurs et avec le concours de l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage. Un objectif d'amélioration du bien-être étudiant a été ajouté dans les contrats pluriannuels conclus entre le ministère et les écoles. Des débats sur ce sujet dans les instances des écoles ont contribué à la mise en place de premières mesures.

Pour définir une stratégie nationale partagée, un groupe de travail s'est réuni en 2020/2021 afin d'élaborer un plan d'action pluriannuel. Les mesures du plan ont été confirmées par les conclusions de la mission conjointe de l'Inspection générale des affaires culturelles et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche sur les conditions d'enseignement dans les écoles d'architecture et de paysage.

Le plan d'action pluriannuel, inédit et ambitieux, a pour objectif de garantir aux étudiants un environnement et un cadre d'études respectueux de leurs droits et favorable à leur bien-être et à leur réussite. En tant qu'outil de pilotage stratégique, il fixe des objectifs à atteindre, des actions à accomplir et un calendrier. Son déploiement sur cinq ans (2022-2027) sera soutenu, suivi et évalué par le ministère de la Culture.

Plusieurs mesures du plan ont vocation à être partagées avec les autres établissements d'enseignement supérieur Culture, notamment celles qui sont destinées à améliorer la prévention et la

sensibilisation des étudiants, à renforcer leur suivi médical, social et psychologique et à soutenir les étudiants en situation de fragilité ou de handicap.

Ces travaux contribueront à l'action de Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, qui pilote l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de l'enseignement supérieur de la Culture.

J'invite toutes les communautés et les instances des ENSAP à s'engager dans cette démarche nationale et à contribuer à la bonne mise en œuvre de ce plan d'action quinquennal. Je suis convaincue qu'une mobilisation collective et en étroite relation avec nos partenaires (ministère chargé de l'enseignement supérieur, services de santé universitaire, CROUS, universités, collectivités territoriales, associations, représentants de la profession) favorisera la réussite de cette politique en faveur des étudiants en architecture et paysage.

Roselyne Bachelot-Narquin

Ministre de la Culture

Introduction

Une démarche
volontariste
pour améliorer
le bien-être
et la santé
des étudiants

UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ À LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS DES ENSAP

L'élaboration de ce plan d'action s'inscrit dans la continuité de la loi du 18 mars 2018 relative à l'Orientation et à la réussite étudiante (loi ORE) et du « Plan stratégique de l'enseignement supérieur Culture centré sur l'étudiant » du ministère de la Culture voté par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) le 7 novembre 2019.

Dans ce cadre, en octobre 2020, le service de l'architecture a confié à un groupe de travail national composé de directrices, enseignants-chercheurs, administratifs, étudiants et représentants du ministère, la mission d'élaborer un plan d'action pluriannuel en faveur du bien-être et de la santé des étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage.

Cette démarche nationale vise à résoudre les problèmes identifiés notamment grâce à l'enquête sur la santé des étudiants menée par l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage (UNEAP) en 2018 et à amplifier les premières mesures engagées dans les écoles depuis 2019.

Les travaux du groupe de travail se sont tenus dans le contexte de la parution de plusieurs articles de presse soulignant les difficultés et le stress des étudiants liés notamment au rythme des études et à la pratique de la « charrette », et appelant à améliorer la préparation des futurs diplômés à la réalité de l'exercice professionnel.

Ce plan pluriannuel est destiné à renforcer la politique des ENSAP en faveur du bien-être et de la santé de leurs étudiants à partir de 10 orientations déclinées en 30 actions identifiées par le groupe de travail, regroupées sous deux volets : « les étudiants dans leur établissement » et « les étudiants dans leur cursus ».

UNE SYNERGIE DES DISPOSITIFS ET DES ACTEURS DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ ÉTUDIANTE

Pour mener à bien cette politique en faveur des étudiants, le groupe de travail préconise une coopération entre les différentes communautés des écoles, la valorisation de l'ensemble des acteurs et le développement de partenariats, notamment avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), les services de santé universitaire et les CROUS.

Des synergies sont à favoriser avec les dispositifs et les acteurs de prévention et de santé étudiante nationaux et territoriaux, la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), les travaux de la commission d'étude spécialisée «vie étudiante» du CNESERAC et avec la politique de prévention et de lutte contre les discriminations, les inégalités et les violences sexistes et sexuelles du ministère, pilotée par la mission Égalité-Diversité.

UNE ÉTAPE VERS UNE STRATÉGIE DE L'ENSEIGNEMENT CULTURE

L'ensemble des actions proposées par le groupe de travail sont soutenues par le ministère, dans la mesure où elles s'inscrivent dans ses politiques transversales (vie étudiante, santé, lutte contre les VHSS, insertion professionnelle) et participent à l'amélioration des études d'architecture, objet de la mission IGAC-IGESR. Si plusieurs mesures s'adressent spécifiquement aux étudiants des ENSAP en termes d'amélioration du rythme et du cadre des études, d'autres ont vocation à s'adresser à l'ensemble des étudiants de l'enseignement Culture. Elles pourront alimenter la réflexion du CNESERAC sur des sujets transversaux.

Ce plan d'action destiné aux étudiants des ENSAP constitue une première étape préfigurant l'élaboration d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur Culture sur les thèmes de la santé, de l'aide à la réussite et de l'accompagnement vers la vie professionnelle des étudiants.

Plan d'action

10
orientations
déclinées en
30 actions

Premier volet, les étudiants dans leur établissement

01—RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ÉTUDIANTE ET D'HYGIÈNE DE VIE

Action 1.1 Généraliser les actions de sensibilisation, en lien avec les Services de santé universitaire, en matière de santé étudiante et d'hygiène de vie

Action 1.2 Communiquer sur les dispositifs, les actions et les acteurs en matière de santé étudiante auprès de l'ensemble des communautés

02—AMÉLIORER LE SUIVI MÉDICAL, PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL DES ÉTUDIANTS

Action 2.1 Améliorer le suivi médical et psychologique et l'accès aux soins des étudiants

Action 2.2 Développer la prise en charge et le suivi des étudiants en situation de handicap

Action 2.3 Améliorer le suivi social des étudiants

03—PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES INÉGALITÉS HOMMES-FEMMES, LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)

Action 3.1 Définir un protocole dans chaque école pour gérer et traiter efficacement les alertes

Action 3.2 Généraliser l'élaboration de chartes éthiques « égalité et lutte contre toutes discriminations et les violences sexistes et sexuelles »

Action 3.3 Mettre en place des référents étudiants contre les VHSS

Action 3.4 Mettre en œuvre une campagne d'information dans chaque école pour prévenir et lutter contre les discriminations et les VHSS, à destination des étudiants, des enseignants et des personnels ATS

Action 3.5 Former tous les personnels des ENSAP pour lutter contre les discriminations et les VHSS

04—FAVORISER LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, CULTURELLES ET DE DÉTENTE

Action 4.1 Encourager les activités physiques et sportives

Action 4.2 Proposer aux étudiants des activités de détente, de gestion du stress et du sommeil

Action 4-3 Sanctuariser une demi-journée libre pour des activités physiques, sportives ou culturelles

05—ASSURER UNE OFFRE DE RESTAURATION SATISFAISANTE EN TERMES DE QUALITÉ ET DE COÛT DANS LES ENSAP

Action 5.1 Élaborer un état des lieux de la restauration dans les ENSAP

Action 5.2 Inciter les ENSAP dépourvues de restaurant universitaire à négocier avec les CROUS pour établir une convention de restauration

Action 5.3 Sanctuariser une plage dédiée à la restauration dans les emplois du temps

Deuxième volet, les étudiants dans leur cursus

06—VALORISER L'INVESTISSEMENT PÉDAGOGIQUE ET L'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS DES ENSAP

- Action 6.1** Valoriser le rôle de tous les acteurs impliqués dans l'amélioration du bien-être des étudiants
- Action 6.2** Renforcer l'acquisition de compétences pédagogiques dans la formation continue des enseignants

07—AGIR SUR L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE POUR AMÉLIORER LE RYTHME DES ÉTUDES

- Action 7.1** Réinterroger le cadre réglementaire des études en architecture
- Action 7.2** Renforcer la cohérence entre les programmes, les attendus et les calendriers pédagogiques

08—GÉNÉRALISER LES DÉMARCHES QUALITÉ EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

- Action 8.1** Généraliser l'approche par blocs de compétences
- Action 8.2** Systématiser les évaluations des enseignements par les étudiants

09—CONSOLIDER LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA RÉUSSITE ET À L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS

- Action 9.1** Soutenir les étudiants en difficulté, prévenir et lutter contre le décrochage
- Action 9.2** Réduire le coût des études et favoriser les pratiques écoresponsables
- Action 9.3** Améliorer l'accueil et le suivi des étudiants étrangers

10—FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Action 10.1** Développer la connaissance de la diversité des métiers de l'architecture à partir des travaux de l'Observatoire de l'économie de l'architecture
- Action 10.2** Conforter les liens avec les milieux professionnels et les réseaux de recherche de l'architecture pour réaffirmer les compétences professionnelles visées par les formations
- Action 10.3** Veiller à la qualité des conditions de stage
- Action 10.4** Poursuivre et amplifier les actions menées en faveur de l'insertion professionnelle
- Action 10.5** Développer la communication sur les formations délivrées par les ENSAP, les débouchés, les passerelles possibles avec d'autres formations d'enseignement supérieur et les métiers

Premier volet

Les étudiants dans leur établissement

Objectif: renforcer la prévention et le suivi médical, psychologique et social des étudiants dans leur lieu d'études, leur garantir un environnement respectueux de leurs droits et favorisant leur bien-être.

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ÉTUDIANTE ET D'HYGIÈNE DE VIE

Action 1.1 — Généraliser les actions de sensibilisation en matière de santé et d'hygiène de vie, en lien avec les Services de santé universitaire (SSU)

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Saisir les commissions des formations et de la vie étudiante (CFVE) et les conseils d'administration (CA) pour définir les actions à mettre en place dans chaque école en matière de santé et d'hygiène de vie: sommeil, alimentation, activité physique, gestion du stress, lutte contre les addictions (alcool, médicaments, drogues ...) en lien avec les Services de santé universitaire (SSU).</p>	<p>Programme de sensibilisation à établir chaque année et actions à mettre en œuvre sur 5 ans à partir de l'année universitaire 2022/2023.</p>

Action 1.2 — Communiquer sur les dispositifs, les actions et les acteurs en matière de santé étudiante auprès de l'ensemble des communautés

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Produire un document d'information spécifique, le transmettre à tous les étudiants lors de chaque rentrée, et le publier sur le site internet de chaque ENSAP. Evoquer les risques de la pratique de la charrette pour la santé.</p> <p>Généraliser la création d'une rubrique dédiée à la santé dans tous les livrets d'accueil des étudiants.</p> <p>Informers chaque année sur l'usage de la CVEC en faveur de la santé et du bien-être des étudiants.</p> <p>Renforcer la collaboration interministérielle entre représentants du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), du ministère de la Culture et du ministère de la Santé pour mieux communiquer auprès des écoles sur les dispositifs existants.</p>	<p>À partir de 2022, mobilisation des responsables de communication et des responsables de études des ENSAP pour mettre en œuvre une campagne d'information dédiée à la santé étudiante chaque année.</p> <p>Soutien financier du ministère pour les actions de communication des écoles dès 2022</p> <p>La sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (SDESRA) diffusera régulièrement aux référents santé des écoles les informations relatives aux dispositifs et acteurs de santé en liaison étroite avec ses correspondants du MESRI et du ministère de la Santé.</p>

AMÉLIORER LE SUIVI MÉDICAL, PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL DES ÉTUDIANTS

Action 2.1 — Améliorer le suivi médical et psychologique et l'accès aux soins des étudiants

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Définir un protocole dans chaque école pour traiter efficacement les alertes concernant la santé des étudiants, notamment mentale.</p> <p>Généraliser la mise en place de « référents santé » administratifs et d'étudiants « relais santé » dans chaque école.</p> <p>S'appuyer davantage sur les dispositifs offerts par les partenaires des ENSAP, bien identifier les acteurs locaux et nationaux (notamment grâce au site internet du MESRI « Étudiant.gouv.fr » recensant l'ensemble des acteurs de santé étudiante sur le territoire national).</p> <p>Élargir la palette de services offerts par les conventions des ENSAP avec un service de santé universitaire (SSU) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un suivi médical plus fréquent des étudiants, notamment en augmentant la fréquence des consultations médicales de prévention obligatoires durant la scolarité (si possible une par an); • assurer un suivi psychologique des étudiants en souffrance. Proposer des consultations de psychologue gratuites pour les étudiants (ex : dispositif Santé Psy Étudiant / MESRI); • offrir des temps de formation aux référents santé et aux étudiants « relais santé » et mettre en œuvre le dispositif de premiers secours en santé mentale; • mettre en place dans chaque école un groupe de personnes formées pour diffuser les bonnes pratiques auprès des autres personnels et des étudiants. 	<p>À mettre en place dès la rentrée 2022 (instruction du ministère)</p> <p>Constitution d'un réseau de référents santé et définition des missions des référents santé (rentrée 2022/2023).</p> <p>Informers et être en mesure d'orienter les étudiants vers une offre de soins territoriale et nationale</p> <p>Engager une démarche visant à accroître le suivi médical et psychologique des étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réévaluation des conventions des ENSAP avec les SSU dès 2022 grâce à la CVEC et à un soutien financier du ministère • prévoir dans les conventions avec les SSU l'accès aux chiffres de l'« Observatoire ciblé » concernant la santé des étudiants des ENSAP pour mieux discerner les difficultés et les besoins • début des formations « Premiers secours en santé mentale » en lien avec les SSU suivies par les référents santé à partir de 2022, puis diffusion des bonnes pratiques en interne jusqu'en 2027. <p>Bilan de cette mesure à mi-parcours</p>

Action 2.2 — Développer la prise en charge et le suivi des étudiants en situation de handicap

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Développer des dispositifs adaptés en s'appuyant notamment sur la charte Université/handicap signée entre la Conférence des présidents d'université (CPU) et le MESRI, et sur les compétences d'associations comme « Droit au savoir ».</p> <p>Élaborer un guide de bonnes pratiques, en s'appuyant par exemple sur le guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université réalisé par la CPU.</p> <p>Assurer une coordination entre services des études et enseignants pour améliorer le suivi et les conditions d'études des étudiants en situation de handicap.</p>	<p>À mettre en place sur 5 ans en lien avec la DG2TDC avec des premières mesures en 2022/2023</p> <p>Réalisation d'un guide en 2023</p>

Action 2.3 — Améliorer le suivi social des étudiants

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Au niveau interministériel et avec le CNOUS, rechercher des solutions pour que les étudiants des ENSAP puissent davantage disposer des services d'un(e) assistante social(e).</p> <p>Assurer une égalité d'accès aux bourses et aux aides sociales entre les étudiants du MESRI et les étudiants de l'ESR Culture, notamment pour les aides à la mobilité.</p> <p>Dans les écoles, étudier la possibilité de conventionner avec le CROUS pour que des étudiants puissent bénéficier des services d'un conseiller en économie sociale et familiale.</p>	<p>Déterminer au printemps 2022 le coût de cette action</p> <p>Coordination avec le MESRI pilotée par la DG2TDC</p> <p>Soutien du ministère pour les aides à la mobilité des étudiants Culture dès 2022</p>

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES INÉGALITÉS HOMMES-FEMMES ET LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)

Action 3.1 — Définir un protocole dans chaque école pour gérer et traiter efficacement les alertes de VHSS

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
Élaborer un protocole de gestion et de traitement des alertes dans chaque école, notamment en adaptant ceux déjà mis en place dans des universités ou autres établissements d'enseignement supérieur. Le faire connaître auprès de toutes les communautés.	Protocole propre à chaque école à établir en 2022, à partir des orientations du ministère

Action 3.2 — Généraliser l'élaboration de chartes éthiques « égalité et lutte contre toutes discriminations et les violences sexistes et sexuelles » (cf. Feuille de route Égalité 2020-2022 du ministère)

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
Élaboration d'une charte éthique dans chaque école.	Toutes les écoles devront en disposer en septembre 2023 au plus tard. Bilan de la mise en place des chartes à présenter devant les CFVE et les CA tous les deux ans afin d'en évaluer les effets et la participation aux sessions de formation.

Action 3.3 — Mettre en place des référents étudiants contre les VHSS

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
Instaurer un référent étudiant « égalité et VHSS » dans chaque école pour favoriser la prévention par les pairs. Encourager la collaboration de ces référents étudiants avec les référents administratifs « égalité et lutte contre les VHSS » des ENSAP.	À partir de l'année 2022/2023 (cf. action 6.1 : reconnaissance de l'engagement étudiant) Animation par le ministère d'un réseau de référents « égalité et lutte contre les VHSS » (étudiants et administratifs) pour le partage d'informations et de bonnes pratiques.

Action 3.4 — Mettre en place une campagne d’information pour prévenir et lutter contre les discriminations et les VHSS dans chaque école à destination des étudiants, des enseignants et des personnels ATS

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Sensibiliser l’ensemble des communautés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en organisant un temps d’information à chaque rentrée universitaire sur les dispositifs existants, le protocole mis en place, les cellules d’écoute...; • en communiquant aux étudiants le kit de communication du ministère 	<p>Dès 2022 puis chaque année.</p> <p>Mobilisation des services des ressources humaines et de la communication de toutes les écoles.</p> <p>S’appuyer notamment sur les outils de communication et d’information du ministère, les affiches « Les Infréquentables » et « Les Mots de trop », les cartes Allodiscrim-Allosexism, les fiches réflexes...</p>

Action 3.5 — Former tous les personnels des ENSAP pour lutter contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuels

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>En plus de la formation obligatoire de tous les personnels, proposer des formations aux membres des instances et des jurys sur la déontologie professionnelle et les politiques transversales du ministère (lutte contre toute discrimination et les VHSS, égalité homme-femme...).</p> <p>Intégrer au programme des deux journées d’accueil des nouveaux enseignants-chercheurs titulaires, organisées par le ministère, des informations sur la déontologie, les formations, les chartes, la prévention et la lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles et les discriminations.</p>	<p>Mettre en œuvre dans les écoles avec le soutien du ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une formation « VHSS » obligatoire de l’ensemble des personnels avant 2023 ; • une formation des membres des instances et des jurys à partir de 2022/2023 ; <p>À la rentrée 2022/23 puis chaque année</p>

FAVORISER LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, CULTURELLES ET DE DÉTENTE

Action 4.1 — Encourager les activités physiques et sportives

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Améliorer l'accès aux activités physiques et sportives en adaptant dans la mesure du possible les enseignements avec les créneaux horaires des établissements partenaires et des collectivités locales.</p> <p>Étudier la possibilité de valider par l'obtention d'ECTS « bonus » certaines activités sportives en lien avec le sport universitaire.</p>	<p>Réflexion à mener en CFVE dès 2022 pour une mise en place de ces mesures à partir de 2022/2023 si possible</p> <p>Établir un premier bilan de cette action en 2024</p>

Action 4.2 — Proposer aux étudiants des activités de détente, de gestion du stress et du sommeil dans toutes les ENSAP

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Proposer aux étudiants des activités favorisant la détente, de gestion du stress et du sommeil</p>	<p>À généraliser dans l'ensemble des écoles entre 2023 et 2027, en lien avec les services de santé universitaire et l'utilisation de la CVEC</p>

Action 4.3 — Sanctuariser une demi-journée libre pour des activités sportives, sociales ou culturelles

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Systematiser une demi-journée libre (au minimum) dans les emplois du temps des étudiants pour qu'ils exercent des activités sportives, sociales ou culturelles</p>	<p>À mettre en place dès la rentrée 2022, si les conditions d'études de l'établissement le permettent.</p>

ASSURER UNE OFFRE DE RESTAURATION SATISFAISANTE EN TERMES DE QUALITÉ ET DE COÛT DANS TOUTES LES ENSAP

Action 5.1 — Élaborer un état des lieux de la restauration dans les ENSAP

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
Enquête conduite auprès de l'ensemble des écoles Culture en avril 2021, pilotée par la DG2TDC avec le concours de directions générales concernées	État des lieux de l'offre de restauration pour les étudiants dans les ENSAP effectué en juin 2021

Action 5.2 — Inciter les ENSAP dépourvues de restaurant universitaire à négocier avec les CROUS pour établir une convention

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
Convention à établir afin, selon les cas : <ul style="list-style-type: none"> • d'instaurer un restaurant ou une cafétéria gérés directement par le CROUS ; • d'obtenir une subvention du CROUS pour mettre en place un restaurant ou une cafétéria gérés par un professionnel agréé. 	Le ministère évaluera le coût du financement de travaux de rénovation ou d'aménagement pour les écoles ne disposant pas d'un local de restauration. Action à mettre en œuvre entre 2023 et 2027

Action 5.3 — Sanctuariser une plage dédiée à la restauration dans les emplois du temps

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
Réviser les emplois du temps pour réserver une heure minimum dédiée à la restauration des étudiants	À mettre en place à partir de la rentrée 2022

Deuxième volet

Les étudiants dans leur CURSUS

Objectif: améliorer le cadre et le rythme des études des étudiants des ENSAP pour répondre à leurs difficultés et favoriser leur bien-être et leur réussite.

VALORISER L'INVESTISSEMENT PÉDAGOGIQUE ET L'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS DES ENSAP

Action 6.1 — Valoriser le rôle de tous les acteurs impliqués dans l'amélioration du bien-être et de la santé des étudiants

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Réaffirmer le primat de la relation pédagogique et les valeurs communes des enseignants des ENSAP dans le cadre d'une charte nationale.</p> <p>Prévoir au sein du Référentiel national d'équivalence horaire (RNEH) une décharge horaire pour les enseignants investis dans des missions de coordination ou assurant des responsabilités dans les instances.</p> <p>Valoriser les missions en faveur de la santé des étudiants, de l'égalité et de la lutte contre les VHSS, notamment dans les fiches de poste des personnels administratifs concernés</p> <p>Renforcer le rôle des directeurs/directrices des études et des responsables de la scolarité.</p> <p>Reconnaître l'engagement des étudiants dans les instances, dans la vie associative, et en qualité de « relais santé » ou de référents « égalité-VHSS » auprès de leurs pairs, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettant en œuvre les dispositifs définis par le décret n°2017-962 du 10/05/2017 (cf. circulaire du 14 juin 2020) relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants : ECTS libres ou aménagement d'emploi du temps ; • systématisant une vice-présidence étudiante au sein de la CFVE pour associer pleinement les étudiants à la démarche d'amélioration du cadre de leurs études et de la vie étudiante ; • proposant des formations spécifiques aux étudiants concernés. <p>Valoriser le travail des associations étudiantes qui œuvrent pour la sensibilisation et la prévention des étudiants et former leurs membres.</p>	<p>Le groupe de travail se réunira pour élaborer une charte nationale et la validera avant juillet 2022, puis la charte sera diffusée à l'ensemble des communautés des ENSAP</p> <p>Décharge horaire étudiée dans le cadre de l'élaboration du RNEH, qui sera publié en 2022.</p> <p>Réflexion ministérielle à engager en 2022 sur les possibilités de décharges horaires, de primes à l'engagement et de valorisation de ces missions dans la carrière.</p> <p>Ces différentes mesures accompagnées par le ministère seront à mettre en œuvre à partir de 2022 et jusqu'à la rentrée 2023/2024 au plus tard.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions pour valoriser l'engagement étudiant devront être définies au sein des CFVE. • Les formations pour les étudiants élus des instances seront organisées par chaque ENSAP, avec un soutien financier du ministère (SDESRA) dès 2022/2023. • Les formations aux missions de relais-santé seront dispensées aux étudiants par le biais des services de santé universitaire à partir de 2022 et sur 5 ans. <p>La création d'une fonction de vice-président étudiant nécessite de modifier le décret n°2018-109.</p>

**Action 6.2 — Renforcer l’acquisition de compétences pédagogiques
dans la formation continue des enseignants des ENSAP**

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Élaborer un plan de formation continue des enseignants des ENSAP, en mettant en place un groupe de travail spécifique pour déterminer les besoins.</p> <p>Prévoir des aménagements du temps de travail pour permettre à tous les enseignants (titulaires et contractuels), tout au long de leur carrière, de se former à l’évolution des métiers, à la pédagogie, notamment sous la forme de séminaires pédagogiques.</p> <p>Valoriser les compétences pédagogiques des candidats durant le processus de qualification et d’avancement des enseignants par le CNECEA, en les incluant notamment dans le rapport d’activité prévu à l’article 10 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018.</p>	<p>Début des travaux d’un groupe de travail dédié à l’élaboration du plan de formation continue à partir de mars 2022</p> <p>À partir de ce plan de formation, le ministère définira un budget dédié.</p> <p>Mise en œuvre de ces mesures sur une période de 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premières actions de formation des enseignants en 2022/2023. • Conseil national des enseignants-chercheurs des ENSAP (CNECEA) : valorisation des compétences pédagogiques durant le processus de qualification et d’avancement des enseignants à partir de 2022/2023.

AGIR SUR L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE POUR AMÉLIORER LE RYTHME DES ÉTUDES

Action 7.1 — Réinterroger le cadre réglementaire des études en architecture

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Analyser les dispositions de l'arrêté de 2005 au regard du cadre européen et national des formations défini par l'arrêté du 8 février 2020: nombre d'heures encadrées obligatoires (en particulier en premier cycle), temps de travail personnel des étudiants par ECTS, place des stages dans le cursus, modalités de validation des unités d'enseignement, programmes...</p> <p>Proposer de réaliser cette analyse à l'inspection conjointe IGAC/IGESR dans le cadre de la mission sur les enseignements en architecture et de déroulement de la formation dans les ENSAP.</p>	<p>Inspection de l'IGAC/IGESR entamée en 2021 Remise du rapport des inspecteurs en décembre 2021</p> <p>Analyse des résultats du rapport d'inspection en 2022 puis mise en œuvre des mesures validées par le ministère</p>

Action 7.2 — Renforcer la cohérence entre les programmes, les attendus et les calendriers pédagogiques

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Au sein de chaque ENSAP, la Commission formations et vie étudiante (CFVE) devra mener une réflexion visant à améliorer le rythme des études et à mettre fin à la pratique de la « charrette » à partir des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la coordination entre enseignants, en généralisant les coordonnateurs de semestre et/ou de cycle, en instituant des temps d'échange réguliers entre les enseignants de toutes disciplines et les coordinateurs, et entre les coordinateurs et la CFVE sur les questions des attendus, des compétences à atteindre, des évaluations, des méthodes, du travail personnel demandé, de la progressivité, des calendriers par semestre. • Favoriser l'interdisciplinarité et la complémentarité du projet avec les autres disciplines pour renforcer le co-encadrement et la synchronisation des évaluations. • Afin d'éviter la surcharge de travail des étudiants : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une sensibilisation contre les risques de la charrette auprès des étudiants (dès la première année), des enseignants, des agents administratifs concernés et des milieux professionnels (notamment dans le cadre des stages); - Définir le temps de travail encadré et le temps de travail personnel de l'étudiant pour chaque ECTS et les communiquer aux étudiants; Prévoir des temps de travail collectifs entre étudiants, afin d'éviter l'isolement et de mieux préparer les étudiants à la réalité de l'exercice professionnel; - Encourager l'acquisition de savoir-être et de compétences non-techniques, comme la capacité à travailler collectivement, savoir s'organiser... (« soft skills ») 	<p>La réflexion devra être lancée au sein des CFVE</p> <p>Cette action importante pour le bien-être des étudiants sera à mettre en œuvre le plus rapidement possible.</p> <p>La sensibilisation contre les risques de la charrette devra être menée dès 2022 et reconduite régulièrement.</p>

GÉNÉRALISER LES DÉMARCHES QUALITÉ EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Action 8.1 — Généraliser l'approche par blocs de compétences

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Afin d'harmoniser les conditions des évaluations et l'attribution des ECTS, le Service de l'architecture reprendra le travail national de mise à jour des référentiels de compétences à acquérir en premier et deuxième cycles dans le cadre d'un groupe de travail national, pour les publier au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) géré par France Compétences.</p>	<p>Réunion du groupe de travail national en 2022, intégrant la DG2TDC, des enseignants et des agents des ENSAP, des membres du CNOA et de la commission thématique « formation » de l'Observatoire de l'économie de l'architecture. Ces travaux s'appuieront notamment sur l'élaboration de référentiels initiée par des écoles en lien avec l'Université (ENSA Grenoble, Paris-la-Villette, Paris-Est...).</p> <p>Moyens humains: confier à un ingénieur pédagogique une mission d'accompagnement des ENSAP à l'écriture en compétences (au niveau national). Publication au RNCP avant la fin 2023 au plus tard.</p>

Action 8.2 — Systématiser les évaluations des enseignements par les étudiants

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Promouvoir la démarche d'évaluation des enseignements auprès des étudiants afin d'augmenter leur niveau de participation, puis communiquer sur les évolutions intervenues dans les enseignements grâce à ces enquêtes.</p> <p>Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants au sein de la CFVE (procédure, temporalité, traitement, échanges sur les résultats des enquêtes et les améliorations à apporter aux enseignements) et compléter le règlement intérieur en ce sens.</p>	<p>Calendrier:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'évaluation des enseignements à élaborer en 2022 • Début des évaluations par les étudiants et de leur traitement dans toutes les ENSAP à partir de 2022/2023. <p>Moyens humains:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désigner une personne chargée de coordonner l'évaluation des enseignements au sein de chaque école à partir de la rentrée 2022. • Étudier la possibilité de créer un poste d'ingénieur pédagogique « architecture » pour accompagner les écoles dans l'élaboration de questionnaires d'évaluation (mission mutualisée entre plusieurs écoles). <p>Moyens techniques: mettre en place une fonctionnalité numérique pour le traitement de l'évaluation des enseignements (à prévoir par le ministère dans le cadre de l'étude de cadrage « refonte de Taïga »)</p>

CONSOLIDER LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA RÉUSSITE ET À L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS

Action 9.1 — Soutenir les étudiants en difficulté, prévenir et lutter contre le décrochage

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Développer le recrutement de tuteurs étudiants afin de prévenir le décrochage en particulier en 1er cycle, de rompre l'isolement et de favoriser la réussite d'étudiants en difficulté.</p> <p>Développer des actions de remédiation pédagogique et de mise à niveau, en particulier dans les disciplines dites « littéraires » afin d'éviter des redoublements dus aux difficultés d'expression écrite (rédaction de rapports de stages, mémoire de recherches, rapport de PFE...).</p> <p>Analyser les facteurs d'allongement des études et les causes des redoublements d'UE</p> <p>Favoriser la transmission et l'entraide entre étudiants de tous niveaux en offrant aux étudiants des lieux spécifiques, de type ateliers libres, et/ou en proposant des projets communs à des étudiants de différentes promotions.</p>	<p>Actions à mettre en œuvre sur 5 ans avec un bilan à effectuer à mi-parcours.</p> <p>Soutien financier du ministère (DG2TDC) apporté chaque année aux ENSAP</p>

Action 9.2 — Réduire le coût des études et encourager les pratiques écoresponsables

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Favoriser la récupération des maquettes et de leurs matériaux et leur réemploi. Sensibiliser les enseignants et les étudiants.</p> <p>Informers les candidats et leur famille sur le coût des études (estimation basée sur un cycle d'études intégrant les frais de fournitures, d'équipement informatique et de voyages) notamment lors des journées portes ouvertes et sur le site internet de chaque école.</p> <p>Proposer des dispositifs de soutien aux étudiants les plus précaires pour l'achat de matériaux et d'équipement informatique.</p>	<p>Lancement d'une sensibilisation à la récupération et au réemploi des matériaux à la rentrée 2022, si possible, et à renouveler chaque année jusqu'en 2027.</p> <p>Informations sur le coût des études à systématiser chaque année (à partir des Portes ouvertes 2023).</p>

Action 9.3 — Améliorer l'accueil et le suivi des étudiants étrangers

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Développer la coopération avec les acteurs des universités ou des regroupements universitaires chargés de cette mission, afin d'offrir aux étudiants étrangers des ENSAP les services qu'ils proposent.</p> <p>Encourager la mobilisation de tuteurs étudiants pour assurer un meilleur accueil et un suivi des étudiants étrangers au sein de l'école, en relation avec les services des relations internationales des ENSAP.</p>	<p>Action à développer sur 5 ans avec un bilan à effectuer à mi-parcours.</p> <p>Soutien financier du ministère pour mettre en place les actions de tutorat (cf. 9-1)</p>

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

Action 10.1 — Développer la connaissance de la diversité des métiers de l'architecture

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>La connaissance de la diversité des métiers sera développée à partir des travaux de l'Observatoire de l'économie de l'architecture (sous-direction de l'architecture et de la qualité du cadre de vie) créé auprès du Service de l'architecture.</p>	<p>Lancement le 16 novembre 2021 à la Cité de l'architecture et du patrimoine et déploiement de l'Observatoire à partir de 2022.</p>

Action 10.2 — Conforter les liens avec les milieux professionnels de l'architecture et les réseaux de recherche pour réaffirmer les compétences professionnelles visées par les formations

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Réinterroger les compétences professionnelles visées par les formations pour s'assurer qu'elles favorisent la professionnalisation des étudiants et intègrent les problématiques contemporaines.</p> <p>Généraliser un dispositif de professionnalisation dans chaque école pour les étudiants de tous les cycles et ceux de la formation HMONP dans le cadre des financements accordés (Culture pro du ministère, ...)</p> <p>Exemples: ouverture de certaines conférences de la formation HMONP aux étudiants de premier et de deuxième cycles; organisation de séminaires annuels sur les métiers de l'architecture</p> <p>Mener une réflexion sur l'enseignement en alternance dans le cadre d'un groupe de travail national.</p>	<p>Action à mettre en place sur 5 ans en relation avec l'Ordre des architectes, les représentants de la profession, les acteurs de la maîtrise d'ouvrage et du conseil, l'Observatoire de l'économie de l'architecture, des réseaux scientifiques tels que RAMAU...</p> <p>Premières mesures dès 2022/2023, sur la base des conclusions du rapport de l'inspection conjointe IGAC-IGESR sur les conditions d'enseignement</p> <p>Réunion de ce groupe de travail à l'automne 2022</p>

Action 10.3 — Veiller à la qualité des conditions de stage

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Veiller au respect de la réglementation des stages (durées minimales des stages obligatoires, durée maximale de 6 mois consécutifs dans une même structure, convention, gratification ...).</p> <p>Renforcer la vigilance sur les offres de stage afin de prévenir tout abus.</p> <p>Sanctuariser les périodes de stage dans le semestre.</p> <p>Valoriser le travail d'encadrement de stages par les tuteurs enseignants, en reconnaissant leur engagement auprès des stagiaires;</p> <p>Mettre en place une plateforme d'échange et de retours d'expériences.</p>	<p>Mise en place de ces mesures dans les écoles à partir de 2022/2023.</p> <p>Le ministère étudiera les possibilités de mise en œuvre de la plateforme et son coût.</p>

Action 10.4 — Poursuivre et amplifier les actions menées en faveur de l'insertion professionnelle

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Poursuivre la mise en place d'incubateurs, de fablab, de projets à l'échelle 1, favorisés par l'appel à projets CulturePro depuis 2017.</p> <p>Favoriser l'accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant via le réseau PEPITE.</p> <p>Renforcer le rôle des associations étudiantes de type « juniors architectes » dans les ENSAP qui mettent en relation professionnels et étudiants sur la base de conventions. En faire un outil du dispositif de professionnalisation, sécuriser leurs missions au regard du champ concurrentiel, l'encadrement, les statuts juridiques...).</p>	<p>Actions à développer entre 2022 et 2027, dans le cadre du dispositif CulturePro financé par les crédits du programme 361</p>

Action 10.5 — Développer la communication sur les formations délivrées par les ENSAP, les débouchés, les passerelles possibles avec d'autres formations d'enseignement supérieur, les métiers

Mise en œuvre	Calendrier et moyens
<p>Proposer un espace dédié aux études d'architecture sur une plateforme présentant l'ensemble des enseignements supérieurs Culture au sein du site internet du ministère.</p> <p>Favoriser la création de vidéos thématiques sur les formations et les métiers, avec des témoignages d'étudiants, de diplômés et de professionnels issus des ENSAP et leur mise en ligne sur des réseaux sociaux.</p> <p>Communiquer ces informations sur les formations et les métiers auprès des lycéens, des étudiants, des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs, et du grand public.</p>	<p>Étudier la mise en œuvre de cette action avec la DG2TDC dans le cadre d'un plan de communication global de l'enseignement supérieur Culture.</p> <p>Des moyens financiers seront à déterminer pour les actions de communication, notamment pour la réalisation d'un espace « architecture et paysage » sur la plateforme numérique dédiée aux enseignements supérieurs Culture.</p>

L'évaluation et le suivi du plan d'action

LES CHOIX STRATÉGIQUES DE CHAQUE ÉCOLE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE VIE ÉTUDIANTE FERONT L'OBJET D'INDICATEURS PARTAGÉS AVEC LA TUTELLE AU SEIN DES CONTRATS PLURIANNUELS D'ÉTABLISSEMENT.

En matière d'évaluation, un bilan des actions en faveur de la santé étudiante sera présenté chaque année devant les commissions des formations et de la vie étudiante des écoles, puis devant leur conseil d'administration et auprès de leur tutelle lors de l'évaluation à mi-parcours de leur contrat d'établissement.

Chaque école devra aussi évaluer les résultats de sa politique en matière de santé étudiante dans le cadre de la préparation du dossier d'autoévaluation communiqué au HCERES.

Enfin, le ministère de la Culture réunira chaque année le groupe de travail pour assurer un suivi de l'avancement des actions en faveur de la santé étudiante et poursuivre le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Dans ce cadre, une enquête nationale sur les dispositifs et les actions mis en œuvre par les écoles sera conduite par la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture.

Le groupe de travail

COMPOSITION

Le groupe de travail est composé de 3 directrices, 1 directrice adjointe, 7 enseignants-chercheurs, 6 étudiants, 6 administratifs et 4 représentants du ministère. Cette composition a été fixée par le service de l'architecture sur proposition du bureau du Collège des directeurs et des directrices des ENSAP et de la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture. Deux sous-groupes thématiques ont été constitués. Le premier était dédié à «l'étudiant dans son cursus», le deuxième à «l'étudiant dans son environnement».

Sous-groupe I : L'étudiant(e) dans son cursus	Sous-groupe II : L'étudiant(e) dans son environnement
<p>ÉCOLES</p> <p>Direction Caroline Lecourtois Directrice ENSA Paris-La-Villette</p> <p>Camille Zvenigorodsky Directrice ENSAP Bordeaux</p> <p>Véronique Roblin Directrice adjointe – ENSA Marseille</p> <p>Enseignants Thierry Cazals Enseignant TPCAU – ENSA Paris-Val-de-Seine</p> <p>Jérémie Dalin Enseignant TPCAU – ENSA Versailles</p> <p>Vincent Ducatez Enseignant TPCAU – ENSA Lille</p> <p>Arlette Herat Enseignante MC VT, élue CFVE – ENSA Marseille</p> <p>Christophe Huon Enseignant MC associé STA – ENSA Nancy</p> <p>Étudiants Lise Le Bouille Élue CA – ENSA Bretagne, présidente de l'UNEAP</p> <p>Lucie Bros Élue CFVE – ENSA Paris-Val-de-Seine, vice-présidente de l'UNEAP</p>	<p>ÉCOLES</p> <p>Direction Marie Wozniak Directrice ENSA Grenoble</p> <p>Enseignants Julien Boidot Enseignant MC TPCAU, élu CFVE – ENSA Paris-Est</p> <p>Aslé Gonano Enseignant MC STA, élu CFVE – ENSA Rouen</p> <p>Christophe Huon Enseignant MC associé STA – ENSA Nancy</p> <p>Étudiants Lise Le Bouille Élue CA – ENSA Bretagne, présidente de l'UNEAP</p> <p>Lucie Bros Élue CFVE – ENSA Paris-Val-de-Seine, vice-présidente de l'UNEAP</p> <p>Alexandre Moreira Élu CA – ENSA Nancy</p> <p>Jérôme Espitalier Diplômé ADE 2020 – ENSA Paris-Malaquais</p>

Élie Croizié-Hocquet
Élu CFVE – ENSA Nancy

Ahlem Ghezzali
Élue CFVE – ENSAP Lille, remplacée en février 2021 par

Laure Gombert
Élue CA – ENSA Nantes

Administration

Maud Fréard
Cheffe du service des études – ENSA Bretagne

Murièle Fréchède
Directrice des études – ENSA Paris-Belleville

Nathalie Hébréard
Directrice des études – ENSA Paris-Val-de-Seine

Administration

Jessica Auroux
Directrice de la valorisation – ENSA Saint-Étienne

Elisabeth Epis
Adjointe au directeur des études – ENSA Lyon

Maud Fréard
Cheffe du service des études – ENSA Bretagne

Carole Loisel-Soyer
Responsable communication – ENSA Bretagne

MINISTÈRE

Frédéric Gaston
Sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

Isabelle Phalippon-Robert
Cheffe du bureau des enseignements (SDESRA)

Karine Gourlaouen
Adjointe à la cheffe du bureau des enseignements (SDESRA)

Didier Alaïme
Adjoint, Département de la recherche, de l'enseignement et de la technologie (Secrétariat général)

PERSONNES INVITÉES (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Anne Bennet

Sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
(DG2TDC / ministère de la Culture)

Jalal Labsy

Coordonnateur pour la restauration du CROUS de Paris

Agnès Saal

Haute fonctionnaire à l'égalité et à la diversité (ministère de la Culture),
conviée avec son équipe à chaque réunion du sous-groupe 2 pour échanger
sur les actions du ministère en matière de prévention et de lutte contre
les inégalités femmes-hommes, les discriminations, les violences
et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

Christine Salomé

Directrice de la vie étudiante et de campus
(Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)

Patricia Scheffers

Professeur à la Faculté d'architecture de Liège,
responsable du réseau PAPIer

Gilles Taulier

Architecte, Conseiller national de l'Ordre des architectes

Joanne Vajda

Enseignante-chercheuse à l'ENSA de Paris-Malaquais, responsable du réseau PAPIer

Méthodologie

3 RÉUNIONS PLÉNIÈRES ET 4 RÉUNIONS DE SOUS-GROUPES THÉMATIQUES ONT ÉTÉ ORGANISÉES ENTRE OCTOBRE 2020 ET AVRIL 2021. CHAQUE RÉUNION DE SOUS-GROUPE A ÉTÉ CONSACRÉE À DES THÉMATIQUES DÉFINIES LORS DE LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE.

Les travaux se sont déroulés par visioconférence, entre octobre 2020 et avril 2021, dans un très bon esprit d'écoute et de dialogue. Les réunions de sous-groupes ont été l'occasion d'échanges constructifs, de partages de bonnes pratiques et de retours d'expérience. Tous les membres ont pu s'exprimer sur des sujets préalablement définis en commun. Des intervenants extérieurs ont été invités pour éclairer le groupe de travail sur des thèmes particuliers (formation des enseignants, dispositifs en matière de santé, restauration, stages et insertion professionnelle).

Les participants ont formulé des préconisations lors de chaque rencontre. Un relevé des échanges de chaque réunion a été communiqué à l'ensemble des membres et soumis à leur approbation. Un espace numérique de partage d'informations a permis d'échanger au-delà des réunions.

Les dernières séances plénières ont été l'occasion d'affiner les modalités de mises en œuvre des actions, de les prioriser dans le temps et de déterminer les moyens nécessaires.

Première réunion plénière

14 octobre

Objectifs de la mission, méthodologie de travail, organisation en deux sous-groupes, définition des thématiques à aborder, calendrier des réunions.

Réunions des sous-groupes thématiques 1 et 2

25 novembre

Échanges sur les résultats de l'enquête relative aux actions et dispositifs en matière de santé étudiante menée auprès des ENSAP ; premières préconisations.

SGT1 — Amélioration du rythme des études et du programme pédagogique.

SGT2 — Intervention d'Agnès Saal : prévention et lutte contre les discriminations, les inégalités et les VHSS.

13 janvier

SGT1 — Rythme des études, emplois du temps et programme pédagogique (suite), actions pour lutter contre la pratique de la « charrette ».

SGT2 — Amélioration des dispositifs de prévention et de suivi médical et psychologique.

Intervention de Christine Salomé, directrice de la vie étudiante et de campus (DGESIP/MESRI) sur les ressources, acteurs et relais des écoles en matière de santé étudiante.

3 février

SGT1 — Formation continue des enseignants - intervention du réseau Papier, Patricia Scheffers, professeur à la Faculté d'architecture de Liège et Joanne Vajda, enseignante-chercheuse à l'ENSA de Paris-Malaquais ; enseignement du projet ; relation pédagogique ; coordination entre enseignants, évaluation des enseignements.

Décision d'organiser une première séance de formation pour les enseignants sur le thème de l'enseignement à distance (qui s'est tenue le 19/03/2021 : 164 inscrits).

SGT2 — Suivi médical, psychologique et social des étudiants ; lutte contre les VHSS.

10 mars

SGT1 — Conditions de stage et préparation des étudiants à leur insertion professionnelle. Échanges avec Gilles Taulier, conseiller national de l'Ordre des Architectes.

SGT2 — Amélioration de l'offre de restauration - intervention de Jalal Labsy, coordonnateur pour la restauration du CROUS de Paris ; activités physiques, sportives et de détente.

Deux séances plénières

8 et 28 avril

Élaboration et validation du plan d'action

Les membres du sous-groupe ont été invités à réagir sur un projet de plan d'action réunissant les actions préconisées lors des séances. Les remarques et les ajouts souhaités par les participants lors de ces deux réunions plénières ont été pris en compte dans le plan d'action finalisé.

Anne Bennet et Agnès Saal ont participé à la réunion du 8 avril portant sur la validation des conclusions du premier sous-groupe et sur les préconisations formulées pour prévenir et lutter contre les inégalités et les VHSS.

REMERCIEMENTS

M. Jean-François Hébert, directeur général des patrimoines et de l'architecture, et M. Noël Corbin, délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, remercient l'ensemble des membres du groupe de travail et leurs invités, pour leur engagement, leurs préconisations et l'élaboration de ce plan d'action quinquennal.

Le groupe de travail est invité à poursuivre son action jusqu'en 2027, avec la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, afin d'assurer un suivi régulier de la mise en place de ces actions au bénéfice de tous les étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*